

Objet [Pas de sujet]

De evelyne jamond <evelyne.jamond@gmail.com>

À enquete publique plui <enquete.publique.plui@mezenclouremeygal.fr>

Date mardi 12 septembre 2023 15:36:52

Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique concernant la commune de Laussonne, je viens de déposer mes remarques dans le cahier mis à disposition en mairie.

J'en profite par mail pour vous joindre une photo et vidéo concernant les dernières inondations de 2018 et 2020. Sur la vidéo vous pouvez vous situer par rapport au local des pompiers qui y figure, la parcelle inondée étant la zone destinée à recevoir une salle multi activités.

Je vous joins également une copie de mes remarques concernant les OAP Les Chabannes et OAP Coste Sèche.

Je vous remercie d'y accorder toute votre attention et de faire remonter ces informations auprès des instances dirigeantes, afin que les décisions prises puissent l'être en toute connaissance de cause.

Cordialement.

Evelyne JAMOND MAZOYER.





Pièces jointes

[Inondation les Chabannes 2018.MOV \(3.09 MB\)](#)

[Inondations Les Chabannes 2020.JPG \(2.63 MB\)](#)

[ENQUETE PUBLIQUE OAP LES CHABANNES.pdf \(32.3 kB\)](#)

[ENQUETE PUBLIQUE OAP ZA COSTE SECHE.pdf \(20.2 kB\)](#)

Laussonne, le 8 septembre 2023.

ENQUETE D UTILITE PUBLIQUE LAUSSONNE OAP ZA COSTE SECHE

Concernant l'OAP de la zone artisanale dite COSTE SECHE, nous sommes très étonnés par l'emplacement réservé à cette zone artisanale, alors qu'il existe des terrains à proximité de l'ancienne zone artisanale et de surcroît très bien placés puisque situés à proximité de la D36 menant au Puy.

N'est-ce pas là l'intérêt global de la commune : avoir une zone artisanale visible de la route principale, facilement accessible et de ce fait générant peu de frais de viabilisation; et tout cela sans dénaturer notre belle campagne.

En amont de cette décision, avez vous chiffré les frais de raccordement réseau, et infrastructures routières pour permettre aux camions d'accéder à cette zone en pleine nature ? Quel est le coût d'achat de ces terrains ?

Quelles sont les voies d'accès à cette zone artisanale ? Y a-t-il un sens unique ou double sens ? Si double sens, cela nécessite un élargissement : est-il prévu des expropriations ?

A l'heure où nos impôts explosent, et où notre commune est endettée, il serait bon de le savoir.

De plus, cette zone artisanale en pleine nature va priver la population de Laussonne (personnes âgées et familles) du seul chemin plat à l'abri de la circulation, et donc propice aux promenades journalières et le week-end, car et ce n'est un secret pour personne, le chemin de Coste sèche est très utilisé par les promeneurs. Et tout cela va être remplacé par la circulation des poids lourds et voitures ; devenant la déviation du bourg, avec un impact sur les commerces du village. Quel gâchis !

Quel paradoxe, à l'heure où l'on demande de lutter contre la bétonnisation !

Nous aimerions connaître les réservations faites par les artisans, nécessaires pour motiver cette zone artisanale, sachant que concernant la précédente zone artisanale créée dans les années 80 une parcelle n'a pas encore été vendue, plus de trente ans après, malgré un prix insignifiant de 5 € le m².

Ce qui témoigne de l'importance de la demande, alors qu'au demeurant cette ancienne zone artisanale était bien placée, et très facile d'accès.

Laussonne, le 8 septembre 2023.

ENQUETE D UTILITE PUBLIQUE OAP LES CHABANNES

Nous vivons depuis plus de quarante ans dans cette zone et venons d'apprendre comme la plupart de nos concitoyens, l'existence de ces projets communaux.

Les deux parcelles réservées pour cette zone de loisirs sont humides et inondables. Nous détenons pour justifier nos dires des photos et vidéos prises lors des inondations que nous transmettons par mail, qui ont lieu en moyenne tous les deux à trois ans (pour les dernières : 2015, 2018,2020).

Nous avons eu en son temps, lors de l'établissement de la carte communale, une réunion en mairie avec des personnes des services de l'urbanisme et il avait été formellement indiqué que ces deux parcelles n'étaient en aucun cas constructibles.

Ces parcelles qui sont un point bas reçoivent en convergence l'eau des versants du plateau du Fraisse en aval duquel ont été construits des lotissements, induisant une accélération de l'eau ; laquelle dévale par la route de Montchamp et la parcelle ZB 65 d'une part, et d'autre part l'eau provenant du suc de Monchamp arrivant par le chemin de Vialleneuve.

Dans une période où les événements climatiques se multiplient, tant en nombre, qu'en intensité et sachant que pour notre commune la fréquence de ceux-ci est tous les deux à trois ans. Une telle décision nous paraît complètement dépourvue de bons sens.

Nous vous soumettons notre vécu, face à ces inondations de plus en plus répétitives et dont l'intensité ne fera qu'augmenter dans le temps, sachant qu'à cet endroit nous sommes dans un point bas, de façon à ce que vous puissiez prendre une décision en toute connaissance de cause et en assumer de ce fait toutes les responsabilités.

Nous osons croire qu'en dernière instance, MR LE PREFET, saura prendre la bonne décision pour la sécurité de tous car il est prévu à cet endroit, qualifié « AUe » : « zone destinée à être urbanisée à court terme ou moyen terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif », d'édifier une salle polyvalente multi activités ; alors qu'en cas de fortes pluies ces terrains sont complètement inondés!

Si vous persistez dans votre décision, nous aimerions connaître le coût d'achat de ces terrains car nous supposons que s'ils ont été choisis, il y a un accord avec le propriétaire, ainsi que le chiffrage des travaux nécessaires pour rendre ces terrains non inondables,(si toutefois il est vraiment possible de les rendre parfaitement non inondables), ainsi que les frais de viabilisation, et le coût de construction de la salle multi activités. Quels sont les partenaires qui prennent part financièrement à ces projets et dans quelles proportions?

Notre commune étant endettée, le bien fondé de construire une salle multi activités, alors que nous possédons déjà en centre bourg, une salle destinée à diverses activités, d'en subir l'entretien, vu le coût de l'énergie, les assurances, et autres, nous paraît tout à fait discutable.